



ÉDITORIAL

FAVORISER VOTRE MOBILITÉ EN ILE-DE-FRANCE

Les déplacements sont intrinsèques à l'activité du Bâtiment. La lutte contre la pollution de l'air est un objectif partagé par la Profession, mais les trop nombreuses restrictions de circulation et de stationnement affectent directement la productivité et le bien-être des artisans et des salariés.

A l'occasion de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons été chaque jour au contact de la Préfecture pour que vos impératifs soient pris en compte pour maintenir une activité malgré des conditions de sécurité exceptionnelles. Et même si, forcément, vous avez été impactés, nous avons alors été écoutés et entendus.

Pour soutenir votre activité et défendre des conditions de travail favorables, nous sommes en contact régulièrement avec les pouvoirs publics et sommes fiers de voir que plusieurs de nos propositions ont été retenues. Nous avons en effet obtenu :

- Des dérogations pour l'entrée en vigueur de l'interdiction des Crit'Air 3 dans le projet d'arrêté de la Zone à Faibles Emissions. Ces mesures permettront aux entreprises du Bâtiment de poursuivre le renouvellement de leurs flottes en cohérence avec les futures offres des constructeurs.
- Le maintien de la carte de stationnement pro mobilité dans les mêmes conditions et aux mêmes tarifs, permettant ainsi à de nombreux artisans et entreprises de ne pas être affectés par l'augmentation du stationnement pour les véhicules de plus de 1600 kg.

Nous restons néanmoins mobilisés sur d'autres projets :

- La Zone à Trafic Limité dans le centre de Paris est mise en place depuis le lundi 4 novembre 2024. Nous avons participé aux consultations publiques de la ville de Paris. Les adhérents de la FFB Grand Paris Ile-de-France ne devraient pas être concernés car nous avons obtenu une dérogation pour tous les véhicules éligibles à la carte de stationnement professionnel mobile (entreprises franciliennes).
- Les voies réservées au covoiturage sur le périphérique : nous demanderons que les véhicules professionnels puissent emprunter ces voies si ces dernières sont mises en place au début de l'année 2025.

Enfin, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander ou renouveler vos demandes de macarons de stationnement pour l'année 2025. Adressez-vous au plus tôt à Katia TARDIEU : tardieuk@grandparis.ffbatiment.fr

La Fédération multiplie ses actions pour faire entendre la voix des professionnels du Bâtiment ! ▶



Philippe SERVALLI
Président de la FFB Grand Paris Ile-de-France

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire

■ CIBTP p. 02
Possibilité de délai de paiement
En cas de difficultés financières, les entrepreneurs du Bâtiment peuvent solliciter un étalement du paiement de leurs cotisations.

■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE p. 02
3^{ème} RÉNOVACTIF Meeting
Le 10 décembre à 17h se tiendra à la FFB Grand Paris Ile-de-France le 3^{ème} RÉNOVACTIF Meeting.

■ DGD TACITE p. 03
Possibilité de saisir le juge des référés
Le titulaire qui adresse son décompte général au maître d'ouvrage et ne reçoit aucune réponse dans un délai de 30 jours, peut notifier son projet de décompte général au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.

■ DROIT DU TRAVAIL p. 03
Congés payés et arrêts de travail
Toutes les périodes d'arrêt de travail peuvent permettre l'acquisition de droit à congés payés, sous réserve de certaines conditions.

PODCAST La RSE dans votre entreprise

Ce podcast des Experts du Bâtiment met en avant la RSE : responsabilité sociétale des entreprises. Il explique comment et pourquoi intégrer les thématiques de la défense de l'environnement, des problématiques sociales et des relations avec ses partenaires dans sa stratégie d'entreprise. Vous y entendrez également les bénéfices pour votre entreprise. ▶



▶▶ Écoutez le podcast



■ CIBTP

Possibilité de délai de paiement

En cas de difficultés financières, les entrepreneurs du Bâtiment peuvent solliciter un étalement du paiement de leurs cotisations à la Caisse congés intempéries du BTP. [Un formulaire](#) d'accord de règlement est téléchargeable en ligne. Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter [la Note](#) « Cotisations congés payés : délais de paiement » de la Direction des Affaires Sociales. ▶

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

3^{ème} RÉNOVACTIF Meeting

Le 10 décembre à 17h se tiendra à la FFB Grand Paris Ile-de-France le 3^{ème} RÉNOVACTIF Meeting.

Au programme, trois sujets essentiels :

- Comment réussir une rénovation énergétique en maison individuelle ?
- Comment réussir une rénovation énergétique en copropriété ?
- De quelles certifications ai-je besoin ?

Rejoignez-nous pour une soirée riche en échanges, animée par des experts du domaine. [Inscrivez-vous](#) dès maintenant et soyez acteur de la transition énergétique ! ▶

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE
dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99

■ PUBLICATIONS

Les chiffres 2024

Retrouvez, dans cette [brochure](#), les chiffres clés du Bâtiment en Ile-de-France. Vous découvrirez de façon synthétique et pratique les données sur le chiffre d'affaires du secteur, le nombre d'entreprises et leur répartition et sur les actifs travaillant pour le Bâtiment. ▶

» CONTACT • Louis DECHAMPS
dechamps@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 51



■ REP PMCB

Valobat prolonge son barème en 2025

Les entreprises ne devront pas répercuter des nouvelles écocontributions sur leurs factures à partir du 1^{er} janvier 2025. En effet, le Conseil d'administration de Valobat a décidé de maintenir les mêmes barèmes d'écocontribution et d'écomodulation qu'en 2024. Enfin, la campagne de déclaration des mises sur le marché réelles de 2024, se déroulera comme d'habitude au cours du premier semestre 2025. ▶

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE • dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 07 88 98 26 99



■ COULISSES DU BÂTIMENT

Des jeunes et des prescripteurs conquis

Jeu 10 octobre, un chantier a ouvert ses portes à des prescripteurs de l'orientation (professeurs, conseillers d'orientation, conseillers emploi). Vendredi 11 octobre, ce sont cinq chantiers et un atelier qui ont accueilli des jeunes (collégiens, lycéens ou en formation professionnelle). Grâce à l'implication des équipes, nous avons fait découvrir le secteur du Bâtiment à près de 800 personnes.

Un grand merci au groupe Balas, à Bouygues Bâtiment IDF - Habitat résidentiel, à GTM Bâtiment (groupe Vinci), à Sicra Ile-de-France (groupe Vinci), à Bouygues Bâtiment IDF - Habitat social et à Bouygues Bâtiment IDF - Équipements publics. Des élus locaux ou représentants



de l'État sont également venus visiter les sites : le député de Paris Rodrigo Arenas, le conseiller régional et maire de Joinville-le-Pont Olivier Dosne, la maire de Bagneux

Marie-Hélène Amiable et la sous-préfète des Hauts-de-Seine en charge du développement économique et de l'emploi Fatou Diop-Mano. Le président Philippe Servalli, Yannick Debruyne, vice-président en charge des relations institutionnelles, Patrick Maillard, président de l'Union départementale du Val-de-Marne et Isabel Talaia, vice-présidente en charge de la

promotion des métiers les ont accueillis avec les équipes sur les différents sites. ▶

» CONTACT
Service Communication • 01 40 55 10 20

■ CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION

Conséquence d'une information tardive de l'employeur



C'est sur cette question que la Cour de cassation a eu l'occasion de préciser que le non-respect du délai de prévenance prévu par le Code du travail pour informer l'employeur de son intention de prendre un congé parental d'éducation, ne permet pas à l'employeur de s'appuyer sur un tel manquement pour interdire au salarié de prendre son congé. Dans ce cas précis, la salariée

avait sollicité un congé parental d'éducation 5 jours avant le début du congé, ce qui ne respectait pas le délai de prévenance, compris entre 1 et 2 mois. La Cour de cassation précise donc que le respect de cette formalité n'est pas une condition d'ouverture du droit de la salariée au congé parental d'éducation. ▶

» CONTACT
Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Facturation et règlement dans les marchés publics

L'Observatoire économique de la commande publique (OECPC) a publié [un guide](#) permettant aux entreprises de résoudre leurs difficultés de traitement des demandes de paiement dans les marchés publics de travaux. C'est un outil pour lutter, notamment, contre les délais de paiement cachés. Il détaille quatre clés pour contester les situations de blocage face à une demande de paiement : le dépôt tardif de la demande de paiement, le rejet de la demande de paiement, l'interdiction de demander une validation préalable des situations, la présentation du projet de décompte final. ▶

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71



■ RÉNOVACTIF

Une formation pour maîtriser la rénovation énergétique

En mars 2025, débutera la septième édition de la formation RÉNOVACTIF. L'objectif est d'accompagner les entreprises du Bâtiment sur le marché de la rénovation énergétique. La formation se concentre notamment sur : les aides financières, l'audit énergétique, les assurances et les outils juridiques, les éléments techniques

du bâti, ainsi que sur la démarche commerciale. Les salariés et gérants assimilés salariés adhérents à Constructys peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % du prix de la formation, s'ils confirment leur inscription avant le 30 novembre 2024. ►

» CONTACT • Rosa Maria DILENGITE
dilengitem@grandparis.ffbatiment.fr • 0788982699

■ PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

BatiPerf : un outil de mesure unique

La FFB a mis en place pour ses adhérents, avec la BTP Banque, un outil qui permet de comparer les données financières de leur entreprise aux moyennes du secteur : BatiPerf. Il offre la possibilité aux entreprises du Bâtiment de mesurer leur performance économique et financière, puis de se comparer aux moyennes sectorielles et/ou territoriales. Cette analyse repose sur une douzaine de ratios financiers classiques, tirés des bilans et comptes de résultat. Elle peut porter sur une ou plusieurs années. L'interface intuitive restitue

ces résultats sous forme de graphiques, faciles à lire, et de quelques recommandations en cas d'écart important par rapport aux moyennes. L'outil BatiPerf ne remplace pas un véritable échange avec un conseiller mais, gratuit pour les adhérents, il met à disposition une première analyse synthétique de la situation de l'entreprise. Les données renseignées sont effacées dès l'analyse effectuée. Pour en savoir plus : www.batiperf.ffbatiment.fr. ►

» CONTACT
Service Communication • 01 40 55 10 20

■ DGD TACITE

Possibilité de saisir le juge des référés

Le titulaire qui adresse son décompte général au maître d'ouvrage et ne reçoit aucune réponse dans un délai de 30 jours, peut notifier son projet de décompte général au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre. En l'absence de réponse sous 10 jours à compter de la réception de ce projet de décompte général, le titulaire dispose d'un décompte général définitif tacite et peut saisir le juge des référés pour obtenir une provision, sans avoir à présenter un mémoire en réclamation. Pour en savoir plus sur le DGD, écoutez [le podcast](#). ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ DROIT DU TRAVAIL

Congés payés et arrêts de travail

Toutes les périodes d'arrêt de travail peuvent permettre l'acquisition de droit à congés payés, sous réserve de certaines conditions. Les arrêts de travail de plus d'un an survenus à compter du 1^{er} avril 2024 sont pris en compte automatiquement dans le calcul du droit à congé 2025, sans aucune démarche à réaliser. Les arrêts de plus d'un an survenus entre le 1^{er} décembre 2009 et le 31 décembre 2024 peuvent être pris en compte, sur demande et sous certaines conditions. Dans tous les cas, à la reprise de travail, l'employeur doit informer le salarié, dans le délai maximal d'un mois :

- sur le nombre de jours de congés payés dont il dispose ;
- la date jusqu'à laquelle ces congés peuvent être pris.



Pour aider les entreprises dans cette démarche, la CIBTP d'Ile-de-France met à leur disposition sur leur espace sécurisé un outil permettant de calculer le délai de report ainsi que la notification au salarié, à partir de la date de reprise renseignée par l'employeur. Cette fonctionnalité est accessible via le menu : Mes salariés > Les absences de mes salariés puis après sélection du salarié Notification DDADUE. ►

» CONTACT
Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ FISCAL

Hausse du taux global des cotisations sociales

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le taux global des cotisations sociales des micro-entrepreneurs déclarant leur chiffre d'affaires dans [la catégorie des bénéficiaires non commerciaux \(BNC\)](#) et des micro-entrepreneurs relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav) a augmenté. Ainsi, le taux des cotisations sociales pour les micro-entrepreneurs relevant du régime des bénéficiaires non commerciaux évolue progressivement sur les trois prochaines années :

- du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 : le taux global est de 23,1 % ;
- du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 : le taux global passe à 24,6 % ;
- à partir du 1^{er} janvier 2026 : le taux global passe à 26,1 %.

Pour les micro-entrepreneurs relevant de la Cipav, le taux global des cotisations s'élève désormais à 23,1 %. ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ MARCHÉS PUBLICS

Égalité entre les candidats d'un appel d'offre

Un prestataire a aidé une société à présenter une offre financière pour un marché public. Le prestataire a également décidé de candidater à ce marché public et sa candidature a été retenue. La société évincée a obtenu devant le Tribunal administratif l'annulation de la procédure pour rupture d'égalité entre les candidats puisque le prestataire avait eu accès à des informations confidentielles sur sa société. ►

» CONTACT • Conseil Juridique • 01 40 55 10 71

■ MUTUELLE

La portabilité en cas de rupture du contrat de travail

Un salarié dont le contrat de travail est rompu peut, sous certaines conditions et sur une certaine durée, bénéficier de la portabilité de la mutuelle. Le salarié doit obligatoirement en être informé par l'employeur dans le certificat de travail remis à la fin de son contrat de travail. ►

» CONTACT • Conseil en Droit Social • 01 40 55 11 10

■ PHOTOVOLTAÏQUE

Comment garantir le succès d'une installation ?

L'acquisition du savoir-faire nécessaire pour concevoir et réaliser des projets photovoltaïques intéresse beaucoup d'entreprises. Cependant, le parcours doit être bien préparé. Le raccordement au réseau, par exemple, requiert des compétences techniques solides, mises en œuvre par des électriciens formés spécifiquement à cet effet. Une fois l'ouvrage photovoltaïque installé, il devient actif et productif. Il est donc essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'installation, garantissant ainsi sa performance opti-



male et facilitant son assurance. Pour informer les adhérents, le Club TPE-PME de la CSEEE a invité les spécialistes de l'activité photovoltaïque de la SMABTP. Ils expliqueront aux entreprises les points clés à considérer pour assurer une préparation adéquate et le bon déroulement de leurs projets solaires. ▶

» CONTACT • Xavier HORNING
x.horning@cseee.fr • 01 40 55 14 03



■ BOIS

Atelier Qualibat : entretiens privilégiés en tête-à-tête

Que votre entreprise dispose déjà ou pas d'une qualification, venez rencontrer en tête-à-tête un permanent Qualibat Ile-de-France pour vous informer sur un projet de qualification ou faire le point sur un dossier engagé. Les entretiens, d'une durée de 30 minutes, se succéderont dans nos locaux (10 rue du Débarcadère) le jeudi 21 novembre, de 9h à 17h. Ne tardez pas à vous inscrire, le nombre de places est limité. ▶

» CONTACT • Olivier BARBRY • barbry@cpb.ffbatiment.fr • 01 40 55 14 55



■ WORLDSKILLS

Le parcours de Baptiste en finale en vidéo

Le Club de la métallerie, dont l'Union des métalliers est partenaire, a suivi Baptiste Girault, son candidat, pendant la finale internationale qui s'est tenue à Eurexpo Lyon du 10 au 15 septembre 2024. Pour l'occasion [une vidéo de son parcours](#) a été tournée. Vous y découvrirez des interviews du candidat, mais également de son staff, de ses parents, des supporters au sein de l'Union des métalliers et du Club. ▶

» CONTACT PROMOTION DES MÉTIERS • Marion PRÉLOT • prelotm@groupe-metallerie.fr • 07 85 28 18 13

» CONTACT PRESSE ET COMMUNICATION • Karine SANCHEZ • sanchezk@groupe-metallerie.fr • 06 81 73 41 47

■ WEBINAIRE GESTES

Risque d'exposition aux poussières de silice cristalline



La silice cristalline est une substance présente dans de nombreux secteurs d'activité, notamment le bâtiment. C'est sous forme de poussière qu'elle devient particulièrement dangereuse pour la santé. Face à ces risques, GESTES et l'OPPBTB organisent un webinaire le jeudi 12 décembre à 8h30 pour sensibiliser aux dangers liés à cette exposition et aux mesures de prévention indispensables pour protéger les salariés. Il sera animé par Kevin Costa, conseiller en prévention, et Erell Leocat, spécialiste du sujet

Silice au sein de l'OPPBTB. Ensemble, ils rappelleront les dangers sanitaires que représente la silice cristalline pour les salariés exposés et expliqueront les mesures concrètes à mettre en place pour réduire ces risques. Ils présenteront les principes généraux de prévention et des exemples pratiques, adaptés aux contraintes du secteur, ainsi que les outils de l'OPPBTB mis à la disposition des entreprises. ▶

» CONTACT ET INSCRIPTION • Leïla HAMICHE
hamichel@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 00

■ CONCOURS MÉTAL'JEUNES

Les inscriptions bientôt closes !

Les inscriptions à la 14^{ème} édition du concours Métal'Jeunes sur le thème « Habiter demain, les 4 éléments » seront closes le 20 décembre 2024. CESAME invite tous ses adhérents à relayer l'information auprès des lycées et CFA disposant d'une section métallerie. Retrouvez les informations sur [les inscriptions](#). ▶

» CONTACT FORMATION • Samia MESSACI
messacis@groupe-metallerie.fr • 06 30 14 45 33

■ GESTES

Financez vos formations

Vous avez des projets de développement des compétences pour vos collaborateurs et souhaitez optimiser votre budget de formation ? Savez-vous que des dispositifs de prises en charge financières peuvent vous permettre de financer leurs formations ? Le jeudi 21 novembre 2024 à 8h30, GESTES vous invite à une réunion d'information dédiée à la prise en charge des formations professionnelles, animée par Philippe Djakroun, conseiller Emploi-formation chez Constructyts. Au cours de cette matinée, plusieurs thèmes clés seront abordés : les types de formations prises en charge, les critères et conditions d'éligibilité, l'accès à la plateforme et l'inscription, le montage d'un dossier de financement. ▶

» CONTACT ET INSCRIPTION • Leïla HAMICHE
hamichel@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 00



la lettre

N°385 Novembre-Décembre 2024

FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17

☎ 01 40 55 10 00

✉ contact@grandparis.ffbatiment.fr

🌐 www.ffbatiment.fr/grand-paris-idf

📱 @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris Ile-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS Adobe Stock, shutterstock, DR

COPYRIGHT FFB Grand Paris IDF - 2024

CRÉATION GRAPHIQUE
manuelmoreau@icloud.com